



Souscription d'une déclaration en faveur d'un état

Par **Muryotte**, le **07/05/2021** à **18:12**

Bonjour mon fils de 16 ans a reçu un courrier du ministère des armées lui demandant de souscrire une déclaration en faveur de l'état français ou algérien . Son père est algérien , mon fils est né en France et je suis française . Il n'a jamais eu la double nationalité , a un passeport français ...

Est ce légal de lui demander de faire ce choix alors qu'il est de nationalité française ?

J'ai déjà du me battre pour refaire les papiers de son frère aîné il y a quelques années . La mairie de ma commune n'avait jamais été confronté à un refus de renouvellement de CI sous prétexte que le père d'un enfant français est algérien . Le défenseur des droits et une juriste m'avait certifié que ce qui nous était arrivé était inadmissible et voilà que je me retrouve à nouveau confrontée à un problème que je ne comprend pas étant donné que mes enfants ont toujours eu des papiers français .

Ils ont accompagnés leur père en Algérie et ont du faire un visa .

Merci par avance .

Muriel